



**PRÉFÈTE  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE  
EN PARALLÈLE DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE**

Une consultation publique est organisée, suite à la demande présentée par la Coopérative Agricole Départementale d'Amendements Calcaires (CADAC), en vue d'obtenir le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, sur la commune de Taussac. Cette consultation, d'une durée de trois mois, commencera le **lundi 9 février 2026 à 09H00** et s'achèvera le **lundi 11 mai 2026 à 17H00**.

Le projet est soumis à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, aux rubriques suivantes : n° 2510-1 (autorisation), n°2515-1 (enregistrement) n° 2517-1 (non classé), 1435 : non classé, 4331 : non classé et n° 2.1.5.0 (déclaration).

Le tribunal administratif de Toulouse a désigné Madame Monique SERRES en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur Didier GUICHARD en qualité de commissaire suppléant.

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier de demande environnementale sera consultable :

- à la mairie de Taussac, aux jours et horaires d'ouverture au public ;
- le dossier dématérialisé sera relayé en ligne, sous format numérique via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/7023/> ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Aveyron ([www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)), à la rubrique publications - consultations du public -consultations en cours.

Les informations relatives au projet soumis à consultation du public sont à demander auprès de M. Timothé OLS, responsable du projet, à l'adresse mail suivante : [timothe.ols@satpa.fr](mailto:timothe.ols@satpa.fr), Tel : 06.03.99.26.00

Pendant toute la durée de la consultation, le public peut présenter ses observations et propositions à la commissaire enquêtrice, de la manière suivante :

- Par voie électronique, via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/7023/> ;
- via l'adresse mail suivante : [consultation-du-public-7023@registre-dematerialise.fr](mailto:consultation-du-public-7023@registre-dematerialise.fr),
- Sur un registre à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, déposé à la mairie de Taussac, 241, rue de l'Église, 12600 Taussac.
- En rencontrant la commissaire enquêtrice, lors de la permanence tenue à la mairie de Taussac, 241, rue de l'Église, 12600 Taussac.
- Par correspondance (voie postale ou dépôt direct), adressée à la mairie de Taussac, 241, rue de l'Église, 12600 Taussac.

Seules, seront prises en compte les observations parvenues jusqu'au lundi 11 mai 2026 à 17H00, dernier délai.

Deux réunions publiques, en présence du pétitionnaire, sont organisées par la commissaire enquêtrice, à la salle du presbytère, 260 rue de l'Église de Taussac, sur le territoire de la commune de Taussac, l'une dans les quinze premiers jours, à compter du début de la consultation, la deuxième dans les quinze derniers jours de la consultation, aux dates suivantes :

1ère réunion publique : mardi 17 février 2026 à 17h00,  
2ème réunion publique : mardi 28 avril 2026 à 17h00.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Taussac, afin de recevoir ses observations et propositions, aux dates suivantes :

- vendredi 13 février 2026, de 10h00 à 13h00 ;
- lundi 11 mai 2026 de 14h00 à 17h00 ;

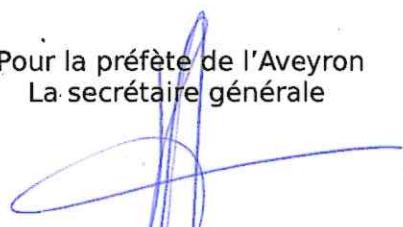
Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Taussac; à la préfecture de l'Aveyron (DCPPAT-SEDD) ainsi que sur le site internet des services de l'État ([www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)), pendant un an, à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, la préfète statuera sur la demande par arrêté préfectoral, la décision sera soit une autorisation avec des prescriptions éventuelles, soit un refus.

Rodez le

**19 DEC. 2025**

Pour la préfète de l'Aveyron  
La secrétaire générale



Véronique ORTET